



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 novembre 2017

Lancement de la 6^{ème} édition du Concours vidéo « De l'école au travail : A vous de filmer »



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

À VOUS DE FILMER

CONCOURS VIDÉO 2018 "DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL"

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE
À poster sur **dailymotion** avant le 6 avril 2018



L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) organise pour la 6^e année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA) dépendants de l'Education nationale ou de l'Agriculture. Ce concours vidéo 2017-2018, organisé pour la première fois par l'INRS en partenariat avec la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) a été lancé mi-octobre sous le parrainage des ministères chargés de l'Education nationale et de l'Agriculture.

La date limite de dépôt des projets est fixée au jeudi 5 avril 2018 et la remise des prix aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018, dans les locaux de l'INRS.

En France, les moins de 30 ans sont deux fois plus accidentés au travail que les autres classes d'âge. Face à ce constat, l'INRS a fait de ce public une des cibles prioritaires et multiplie les actions pour les sensibiliser à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Depuis la création de ce concours en 2012, près de 500 vidéos ont été mises en ligne sur Dailymotion. D'une durée de 30'' à 2'15 maximum, ces vidéos devront porter sur les démarches de prévention au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle.

Ce concours vidéo 2017-2018, organisé pour la première fois par l'INRS en partenariat avec la CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole) a été lancé mi-octobre sous le parrainage des ministères chargés de l'Education nationale et de l'Agriculture.

Il est destiné aux élèves qui préparent un diplôme professionnel de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole dans un établissement d'enseignement secondaire public ou privé, de l'Education nationale ou de l'enseignement agricole en France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane.

L'objectif est de sensibiliser ces futurs salariés aux risques auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde professionnel (périodes de stage ou d'alternance en entreprise).

Les vidéos seront jugées par un jury composé de représentants de l'INRS, de l'Education nationale, de l'Agriculture, de la CCMSA, de Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif) et d'experts.

Les équipes lauréates seront invitées à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra dans les locaux de l'INRS le vendredi 1^{er} juin 2018.

La vidéo primée lors du Concours INRS 2017 « Harcèlement moral » a également remporté le premier prix dans la catégorie « Chansons » du concours international des médias pour les jeunes, « SafeYouth@Work », lancé par l'Organisation Internationale du Travail, à Singapour en septembre dernier.

Toutes les informations sont disponibles sur le site d'inscription :

<http://www.esst-inrs.fr/concoursvideo2018>

Les films des années précédentes sont visibles sur la chaîne YouTube de l'INRS :

<https://www.youtube.com/user/INRSFrance>

Le concours vidéo dispose également d'une page Facebook :

<https://fr-fr.facebook.com/delecoleautravail/>

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 580 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (371 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

www.inrs.fr

YouTube



Contact Presse : Marie-Eva PLANCHARD – Tél. : 01 40 44 14 40 –
courriel : marieeva.planchard@inrs.fr